



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN
M.R.C. DE MÉKINAC**

**Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nancy Laganière, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE : Lors d'une session ordinaire tenue le 13^e jour d'août 2026, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban a adopté le règlement **#2026-433 relatif à la tarification des services municipaux.**

QUE : Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 555 avenue des Loisirs, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

QUE : Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Notre-Dame-de-Montauban, ce 14^e jour d'août 2026.

Nancy Laganière
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Laganière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi le 14^e jour d'août 2026

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 14^e JOUR D'AOÛT 2026

Nancy Laganière
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe